

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus :
15
Conseillers en fonction :
13
Conseillers présents :
11
Date de convocation :
14 janvier 2014

Séance du 20 janvier 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER, Maire,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Jean-Marie GRUNERT, excusé,
- M. Christian MANGOLD, excusé, procuration à M. Hubert HURSTEL.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 25/11/2013
3. Décision modificative
4. Délibération du quart
5. Approbation du plan d'aménagement forestier de la forêt communale pour la période 2014-2033
6. Forêt communale : approbation du programme d'actions pour l'année 2014, du programme des travaux d'exploitation et de l'état de prévision des coupes
7. Demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes par l'association Parents Actifs
8. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et salue les membres présents. Il propose de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la présente séance :

- 8. Atelier communal : approbation de l'avant-projet détaillé**
- 9. Avis sur recalage des périmètres des sites Natura 2000**

ADOpte A L'UNANIMITE.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25/11/2013

Le procès-verbal de la séance du 25/11/2013 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante pour l'exercice 2013 :

- Chapitre 65 – article 6554 – contributions aux organismes de regroupement : + 2 251,03 €
- Chapitre 66 – article 66111 – intérêts réglés à l'échéance : - 2 251,03 €

4. DELIBERATION DU QUART

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

BUDGET 2013	CHAPITRE + ARTICLES	CREDITS OUVERTS	MONTANT DE L'AUTORISATION (1/4)
Frais documents d'urbanisme	20 – art. 202	19 818,30 €	4 954,57 €
Concessions et droits similaires	20 – art. 2051	7 700,00 €	1 925,00 €
Subv. d'équipements versées – Groupement de collectivités - Bâtiments et installations	204 – art. 2041512	53 800,00 €	13 450,00 €
Installation générale, agencement et amén.	21 – art. 2181	73 000,00 €	18 250,00 €
Matériel de transport	21 – art. 2182	30 500,00 €	7 625,00 €
Autres immobilisations corporelles	21 – art. 2188	4 200,00 €	1 050,00 €

5. APPROBATION DU PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE POUR LA PERIODE 2014-2033

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du code forestier, et présenté à l'ensemble du conseil municipal en date du 5 novembre 2013 par Messieurs Wittmann et Blanc de l'ONF.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Il donne ensuite la parole à M. Hubert HURSTEL, président de la Commission Forêt, qui a organisé deux sorties sur le terrain le mardi 17 décembre 2013 et le jeudi 16 janvier 2014.

Il ressort de ces visites que :

- la reprise dans les dernières plantations est satisfaisante mais en l'absence évidente de broutage par les chevreuils et autres daims l'engrillagement des plantations n'est pas nécessaire, la mise en place de protections individuelles est jugée suffisante de l'avis des participants ;
- il convient à l'avenir d'éviter les plantations sous les arbres existants, les plants étant voués à disparaître ;
- à noter la présence d'un chêne remarquable dans la parcelle 20 qui doit être conservé ;
- par souci de bonne gestion du budget communal, le conseil municipal demande une solution moins onéreuse dans la gestion des parcelles 34 et 35 et ne souhaite faire réaliser que les travaux de marquage.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'aménagement forestier proposé sous condition d'application des points susnommés.

6. FORET COMMUNALE : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2014, DU PROGRAMME DES TRAVAUX D' EXPLOITATION ET DE L' ETAT DE PREVISION DES COUPES

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hubert HURSTEL, président de la commission « forêt », qui présente le bilan des dépenses et recettes de l'année 2013. Celui-ci fait apparaître un excédent de 3 608,05 €.

Il présente ensuite le programme d'actions pour l'année 2014 proposé par l'Office National des Forêts, ainsi que le programme d'exploitation et l'état de prévision des coupes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une somme de 17 000 € TTC à l'O.N.F. pour les travaux de 2014 ; ces travaux devront se faire en concertation avec M. Hubert HURSTEL.

7. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES PAR L' ASSOCIATION PARENTS ACTIFS

Monsieur le Maire présente une demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes par l'association Parents Actifs qui souhaite organiser une boum le samedi 17 mai 2014.

ADOpte à l'UNANIMITE.

8. ATELIER COMMUNAL : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE

Monsieur le Maire présente l'avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un atelier communal au 37, rue Principale :

	Lot	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
1	VRD, espaces extérieurs	21 647,98 €	4 329,60 €	25 977,58 €
2	Gros-œuvre, maçonnerie, démolition	38 627,00 €	7 725,40 €	46 352,40 €
3	Charpente bois	6 345,00 €	1 269,00 €	7 614,00 €
4	Plâtrerie, isolation	20 859,80 €	4 171,96 €	25 031,76 €
5	Menuiseries extérieures	12 457,00 €	2 491,40 €	14 948,40 €
6	Electricité, VMC	16 119,00 €	3 223,80 €	19 342,80 €
7	Plomberie, sanitaires	15 820,00 €	3 164,00 €	18 984,00 €
8	Carrelages, revêtements	5 151,00 €	1 030,20 €	6 181,20 €
9	Menuiseries intérieures	5 076,00 €	1 015,20 €	6 091,20 €
10	Métallerie, ferronnerie	13 273,00 €	2 654,60 €	15 927,60 €
11	Peinture	3 542,39 €	708,48 €	4 250,87 €
12	Crépissage, échafaudage	11 901,00 €	2 380,20 €	14 281,20 €
	TOTAL	170 819,17 €	34 163,83 €	204 983,00 €
	Bureaux d'études (maîtrise d'œuvre, SPS, contrôle technique, études thermiques etc ...)	20 140,00 €	3 600,00 €	24 168,00 €
	TOTAL GENERAL	190 959,17 €	37 763,83 €	229 151,00 €

Les recettes prévisionnelles pour cette opération se chiffrent à :

DETR (40 %) :	76 383,00 €
REGION :	42 200,00 €
Autofinancement :	110 567,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de cet avant-projet détaillé, et charge Monsieur le Maire :

- de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) auprès de l'État,
- de consulter et missionner un bureau d'études chargé de déterminer les performances énergétiques nécessaires à l'obtention de la subvention de la Région, et de solliciter la subvention afférente à cette étude,
- de solliciter la subvention relative aux travaux d'économie d'énergie auprès de la Région,
- de solliciter toute autre subvention pouvant être versée.

Monsieur le Maire est autorisé en outre à lancer les appels d'offres relatifs aux travaux et à signer les marchés y afférents.

9. AVIS SUR RECALAGE DES PERIMETRES DES SITES NATURA 2000

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire en date du 5 décembre 2013 d'une lettre émanant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace concernant un éventuel recalage des périmètres du Site Natural 2000.

Après avoir étudié la nouvelle cartographie, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au nouveau périmètre **mais demande que la RD 82 reliant Rossfeld à Witternheim soit exclue du périmètre.**

10. DIVERS

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé des demandes d'urbanismes suivantes :

- Permis de construire déposé par M. et Mme Stéphane WODLING pour la construction d'une maison individuelle, rue de Neunkirch ;
- Déclaration préalable déposée par M. Michel KERN pour l'installation de panneaux photo-générateurs sur sa toiture, 16, rue Principale ;
- Déclaration préalable déposée par M. Jean-Paul HOHMANN pour la modification de sa toiture, 47, rue du Moulin ;
- Permis de construire déposé par M. et Mme Patrick BITTMAN pour la construction d'une maison individuelle, 34, rue de Witternheim.

Mme Emmanuelle STRAMM demande la mise en place d'un éclairage à l'arrière de la salle des fêtes afin d'y permettre un accès par tous temps et à toute heure, évitant ainsi le passage dans la salle par exemple pour les répétitions de théâtre.

M. Pascal HURSTEL fait un compte-rendu de la réunion du Syndicat Mixte du Ried et de la Zembs qui s'est tenu le 16 janvier 2014. Le nouveau comité directeur a été mis en place jusqu'aux prochaines élections municipales. Sont élus : M. René DEMANGE en tant que président et Messieurs Etienne HARLEPP et Jean-Luc GOERGER en tant que vice-présidents.

Clôture de la séance à 22h00.